

# La Note Bleue A.S.B.L.

## Règlement d'ordre intérieur

### Article I : Respect d'autrui et des biens matériels

#### 1.1. Respect d'autrui :

Chaque personne faisant partie de La Note Bleue A.S.B.L. se doit de respecter les autres (qu'il s'agisse d'autres personnes faisant partie de l'école ou de personnes extérieures) .

Pour rappel : Toute personne dans l'établissement se doit de respecter sa hiérarchie (directe et indirecte) . Ce qui signifie, entre autre chose, que TOUT doit être validé par la **direction**. Aussi, les professeurs ont carte blanche dans leur travail et les élèves se doivent d'écouter leurs conseils/recommandations et/ou directives pour l'avancement du travail de l'élève lui-même et des différents évènements prévus par l'école.

Aucun comportement vulgaire et inapproprié ne sera toléré! Nous attendons de tous un respect total. En sortant de l'école, vous vous engagez à respecter l'établissement que vous fréquentez et à ne pas colporter de mauvaises impressions ou tout ce qui entrainerait une image négative de l'établissement.

Quand les cours commencent, les problèmes restent aux vestiaires ! Nous venons pour travailler ensemble et dans une bonne ambiance !

Aucune insubordination quelle qu'elle soit n'est admise ! Chacun doit respecter sa place par rapport aux autres !

En outre, nous souhaitons vivement que chaque personne dans l'école se comporte poliment et se salue à l'arrivée. Il en est de même vis-à-vis des personnes extérieures.

#### 1.2. Respect des lieux et des biens matériels

Vous veillerez à respecter les lieux :

- reprenez ou jetez vos papiers à la poubelle (et non sur le sol) ;
- ne détériorez pas gratuitement le matériel de l'école sous peine de sanction !;
- veillez à garder une propreté adéquate dans les toilettes ;
- veillez à fermer les fenêtres avant de partir ainsi que les lumières ;
- ne jetez ni déchets, ni mégots, ni chewing-gum dans la cour de l'établissement ni sur les trottoirs.

### 1.3. Respect des cours

Veillez à respecter les horaires de cours [ Comme dans tout établissement, il n'est pas toléré que les cours soient constamment interrompu ! C'est pourquoi, après 15 minutes de retard, vous devrez attendre l'heure suivante ou éventuellement la prochaine pause afin de vous rendre au cours ]

Si, pour des raisons valables, vous savez que vous arriverez en retard à votre cours, parlez-en à votre professeur afin de trouver un éventuel arrangement ! Celui-ci devra être rapporté à la Direction et son secrétariat.

Les pauses : Le professeur seul estime si il y a lieu de faire une pause et à quel moment (sauf cas extrême et particulier) ! Celui qui prend l'initiative de faire une pause par lui-même risque des sanctions prises par le professeur lui-même ou par la direction.

En cas de maladie :

Si un professeur est absent pour cause de maladie, et à moins qu'une autre personne (professeur, de préférence) ne soit apte à assurer son cours du jour concerné, le cours est automatiquement annulé et les élèves doivent être prévenus. Pour cela, il est impératif d'avoir toutes les informations nécessaires concernant l'élève.

Si un élève tombe malade et ne peut se rendre au cours, il se doit de nous rapporter ou nous envoyer un certificat médical dans les formes avant le début de son prochain cours.

AUCUNE obligation ne sera imputée aux élèves de suivre un cours qui aurait été programmé le jour même du dit-cours ! A partir du moment où les horaires sont rédigés, il n'y a pas lieu de changer ceux-ci sauf si l'élève en question accepte de se rendre à ce cours aux horaires adaptés. La direction doit en être informée et avoir accordé cette possibilité avant d'en faire la demande aux élèves.

POUR TOUT PROBLEME DE SANTÉ CONNU DE L'ÉLÈVE, IL EST IMPORTANT DE NOUS LE COMMUNIQUER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION ! (par exemple : allergies ,...)

Autres cas d'absence :

Si un élève est absent pour des raisons autres que maladie , il se doit de nous communiquer ses raisons sans tarder. Attention : Si votre motif n'est pas sérieux, il sera considéré comme non-valable et votre absence sera considérée comme injustifiée. Après 5 absences injustifiées dans l'année, votre participation aux spectacles est annulée.

## 2. Engagement

En vous inscrivant à La Note Bleue, vous vous engagez à suivre notre enseignement et à vous produire (si vous êtes prêt(e), selon vos professeurs) aux différents évènements internes et externes organisés et suivis par l'A.S.B.L.

Toute personne qui s'engage à se produire en spectacle devra signer le document approprié et aucun désistement ne sera accordé ! Soyez sûr de ne pas prévoir différentes choses aux mêmes dates !

A l'approche des grands évènements de l'année, tout le monde se doit d'être présents ! C'est-à-dire qu'à 1 mois du spectacle, nous n'acceptons plus ni changement de chanson, ni de désistement de la part d'un élève ! Cependant, si un élève venait à manquer une répétition (et ce, sans motif valable) dans ce laps de temps, sa prestation serait automatiquement retirée du spectacle ou l'élève serait simplement remplacé pour ce numéro...

Il est OBLIGATOIRE d'être présent(e) aux répétitions générales, s'il y en a ! Même à 2h du spectacle, nous pouvons vous refuser l'accès à la scène !

Respect du travail d'autrui :
-------------------------------

Nous venons pour apprendre et avancer. À cet effet, vous vous abstenrez de chuchotement, de rires et de commentaires .

Gardez vos éventuelles remarques pour la fin et par rapport à votre propre travail vis à vis de vos professeurs. Ne vous permettez pas de donner votre avis sur le travail d'un autre élève, sauf si celui-ci vous était demandé !

### En ce qui concerne les profs :

- ☐ Ceux-ci doivent faire preuve de pédagogie et de respect également. Si toutefois, vous aviez un réel soucis avec un professeur, nous vous invitons à prendre contact avec la direction et son secrétariat. Préférez toutefois une tentative de régler le problème directement avec la personne concernée.
- ☐ Si un élève a un comportement inapproprié ou des actes non permis au sein de l'établissement, les professeurs ont le droit de le renvoyer du cours. Après 3 sorties, vous ne serez plus admis dans l'établissement.

## 3. Le bar et son fonctionnement

A part quelques personnes autorisées, PERSONNE n'entre derrière le bar !! Les personnes autorisées sauront qu'elles le sont directement via la direction et personne d'autre. AUCUN élève n'y sera admis !

Le bar est un espace pratique pour toute personne désireuse d'attendre qu'un élève termine son cours, pour le temps d'une pause entre 2 cours,... Les tarifs des boissons et des collations sont très abordables. Il n'y a pas de gratuité de boissons, sauf cas exceptionnels qui aurait été préalablement décidé par la direction.

### **Interdictions diverses :**

- ☐ Il est strictement interdit de se présenter au cours en état d'ébriété ou sous l'influence d'une substance illicite ! Cela vaut également pour les spectacles ou les répétitions (même à l'extérieur)
- ☐ Aucun alcool ne sera servi à l'école pendant les cours (peu importe que l'élève soit majeur ou non) !
- ☐ Si des échos devaient nous parvenir concernant un élève prenant des stupéfiants ou autres, nous nous verrons dans l'obligation d'ouvrir une enquête. Vos cours seront suspendus jusqu'à vérification. Si le résultat s'avère positif, vous seriez renvoyer de l'établissement toute affaire cessante !
- ☐ interdiction de déroger à la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. Merci de préparer vos cigarettes chez vous , non dans l'établissement, et d'attendre les pauses ou la fin de cours pour fumer à l'extérieur des salles.
- ☐ Interdiction d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées pendant toute prestation ou répétition.
- ☐ Interdiction d'introduire de la drogue dans l'établissement sous peine de sanctions !
- Nous vous recommandons d'éviter toute boisson dite "énergétique" (Red-Bull,...) pour les cours et les représentations, et de privilégier l'eau et les jus de fruit. Si un élève apporte avec lui ce genre de stimulant, il le fait à ses risques et périls !

#### **4. Spectacles et prestations**

Lorsqu'un spectacle a lieu ou lors des répétitions, il vous est demandé d'éviter de faire du bruit lorsqu'un élève travaille sur sa prestation ! Chacun a le droit de pouvoir se concentrer.

Même si nous sortons de l'enceinte de l'école, il ne vous est pas permis de détériorer ou de salir les lieux où vous êtes accueillis !

**ATTENTION :** La direction et les professeurs se gardent le droit de refuser qu'un élève se représente sur scène si ceux-ci estiment que l'élève en question n'est pas prêt ou à eu un comportement inapproprié ,...

## 5. Les congés scolaires et vacances

Lorsque minimum 2 semaines de congés scolaires sont prévues, les cours sont suspendus. Cependant, il n'est pas impossible qu'ils soient remplacés par des stages ou d'autres événements. (toute information vous sera communiquée au moment opportun).

## 6. Obligations durant l'année

- ☐ Vous devez respecter ce dit-règlement.
- ☐ Vous devez respecter également le paiement des cotisations pour tous les cours que vous suivez. (Pour tous les cours de La Note Bleue , le cours sera payé avant le premier cours de chaque mois sur le compte de La Note Bleue A.S.B.L. : **BE31 0017 3117 4255**. Pour les professeurs partenaires de La Note Bleue, ils décideront eux-même de la manière dont ils percevront leur cotisations.
- ☐ Tout travail demandé par votre professeur dans le but d'améliorer votre travail devra être effectué (cela vaut également pour des répétitions, des recherches, ... à faire chez vous).

### Réclamations :

Si un élève ne souhaite pas s'engager dans les divers événements de l'école, il doit le signaler immédiatement afin de compléter les documents adéquats qui le déchargent de ces dits-événements.

Cependant, il aura la possibilité de le faire après un mois de délai. Si toutefois, un élève devait arriver en cours d'année, il ne ferait pas forcément partie des spectacles à venir (à moins de faire de la figuration d'ensemble ; sauf avis contraire des professeurs).

Si un élève a un problème avec un autre élève à l'intérieur de l'enceinte de l'école ou en extérieur, il peut si il le souhaite s'adresser à son professeur (avant le début des cours ou à la fin de ceux-ci ) ou directement à la Direction et son secrétariat.

Le présent règlement doit être respecté par toute personne engagée dans des cours ou des événements prévus dans et pour l'établissement ; les professeurs de La Note Bleue et leurs élèves mais également les professeurs indépendants et partenaires et leurs élèves.

*N'oubliez pas qu'en étant inscrit chez nous, vous « défendez » la réputation de notre école !*

*Nous espérons que vous vous épanouirez dans vos cours et au sein de La Note Bleue !*

*Signature de la Direction*

